

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le

19 DEC. 2019

ID : 056-215601626-20191216-DB20191210C-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Lundi 16 décembre 2019

CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ « CENTRE BOURG »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Antoine GOYER, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Loïc TONNERRE, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Sylvain BRITEL, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Armelle GEGOUSSE, Dominique SAURAY à Loïc TONNERRE, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR.

Absentes : Dominique DAUGES, Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Martine LIEDOT

Présents : 26
Pouvoirs : 05
Absents : 02

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ « CENTRE BOURG »

Rapporteur : Patricia Quero-Ruen

Par délibération du conseil municipal de la commune de Ploemeur en date du 28 juin 2017 ont été déterminés les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté dans le cadre du projet de renouvellement urbain de l'agglomération du centre-ville de la commune, conformément aux articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le bilan de cette concertation préalable vient d'être approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de Ploemeur en date du 16 décembre 2019, qui vient consécutivement de procéder par ailleurs à l'approbation du dossier de création de la zone d'aménagement concerté « Centre Bourg » et à la création de la zone d'aménagement concerté « Centre Bourg ».

Par conséquent, pour faciliter le suivi financier de ce projet dès le départ, il est proposé de mettre en place à compter de 2020 un budget annexe de la zone d'aménagement concerté « Centre Bourg ».

Ce budget annexe qui retracera les opérations comptables de la zone d'aménagement concerté « Centre Bourg » sera soumis suivant la réglementation applicable aux budgets d'aménagement de zone au cadre budgétaire et comptable M14 et présenté en valeur HT, les aménagements et cessions à réaliser dans ce secteur étant assujettis à TVA.

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et logement » du 5 décembre 2019 ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** à compter du 1^{er} janvier 2020 la création d'un budget annexe pour la zone d'aménagement concerté « Centre Bourg ».

Délibération adoptée à la MAJORITE – 12 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC – Dominique SAURAY - Michel ROUALO - Loïc TONNERRE – Dominique QUINTIN – Philippe DONIES – Isabelle LE RIBLAIR - Teaki DUPONT)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire